

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

### Séance du lundi 07 décembre 2015

Convocation du 03 décembre 2015

Publication du 15 décembre 2015

**Étaient présents** : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Frédéric LAUTERBORN, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

**Étaient représentés** : Lionel LEPREUX (procuration à Philippe RUPIN), Sophie LEVITTE (procuration à Fabrice VIEL) Lucile ECOFFET (procuration à Alexandre GARNERET), Christophe BRILLIARD (procuration à Yann LAINE).

**Était excusé** : Vincent BAILLY

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 07 décembre 2015 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du projet de rédaction de la délibération portant avis sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale de Côte-d'Or. Le Conseil Municipal, après précision, approuve cette rédaction. La délibération va être transmise à la Préfecture.

### **I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal**

#### École

Le changement de compteur électrique a été réalisé à l'école.

L'agent technique a mis en place sept spots d'éclairage sur le cheminement piéton qui n'avaient pas été prévu dans le cadre de la réalisation des travaux.

#### Bureau de vote

Madame Josette CAMUS s'est portée volontaire pour compléter le bureau de vote le 13 décembre. Le Conseil Municipal l'en remercie.

### **II. Avenant au marché des travaux de la RD 996 \* délibération n° 2015-38**

Le Conseil Départemental a demandé que la courbure de l'accès au Château soit accentuée. Une solution en enrobé de couleur a été envisagée. Toutefois l'utilisation de pavés de ville aurait un meilleur rendu. Le Château propose de retenir cette solution et de partager les frais avec la commune afin que le reste à charge de la commune ne soit pas plus onéreux que le coût d'un enrobé de couleur.

Le technicien d'Orange a donné ses préconisations pour les végétaux à planter : arbres à faible développement racinaire. Aussi, Eurovia a établi un avenant sur lequel les végétaux initialement prévus au marché sont déduits et 8 nouveaux arbres sont chiffrés (moins value de 174,80 €)

La pose de 35m<sup>2</sup> de pavés grès engendre une plus value déduction faite de 6,5 m<sup>2</sup> de pavés granit prévus au marché de 4 185 €H.T.

Le montant de l'avenant proposé est donc de 4 010,20 €H.T. soit 4 812,24 €T.T.C.

Etant précisé que le marché a été conclu sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais avec convention de mandat,

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** l'avenant au marché de travaux de la RD 996 d'un montant de 4 010,20 € H.T. (4 812,24 €T.T.C.)
- **CHARGE M.** le Maire de notifier cette décision à M. le Président de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais pour signature de cet avenant.

### **III. Travaux RD31 \* Délibération n° 2015-39**

Monsieur le Maire présente le programme de travaux de voirie 2016. Le programme consiste en l'aménagement des trottoirs sur la RD 31 (partie haute et rive sud) ainsi que rue des Pâtis et création d'un parking.

Le cabinet BAFU a fourni un détail estimatif des travaux s'élevant à 96 450,20 €H.T.

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :**

- **APPROUVE** le programme de voirie sur la RD 31 tel que présenté et son coût estimatif s'élevant à 96 450,20 €H.T.
- **SOLLICITE** le concours financier du Département dans le cadre du Programme de Soutien de Voirie communale (PSV)
- **SOLLICITE** une aide au titre du programme « aménagements routiers financés par le produit des amendes de police »
- **SOLLICITE** une aide au titre de la réserve parlementaire.
- **DÉFINIT** le plan de financement prévisionnel comme suit :
  - o PSV : 30% soit 28 935,06 €
  - o Produit des amendes de police : estimation de 25% plafonné à 30 000 € soit 7 500 €
  - o Autofinancement de la commune : 60 015,14 €
- **S'ENGAGE** à ne pas débiter les travaux avant attribution de subvention
- **CHARGE** le Maire de solliciter l'avis des services techniques du Conseil Départemental s'agissant d'une route départementale
- **DONNE** mandat au Maire pour lancer la consultation des entreprises

### **IV. Avis sur le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale : avenir du SICECO – Délibération n° 2015-40**

Monsieur Philippe RUPIN indique que le SICECO, compétent pour la distribution d'électricité, dont la commune est adhérente ; est concerné par la page 37 du projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale qui a été présenté le 19 octobre dernier, où il est inscrit qu' « il convient de créer un syndicat unique dont l'objectif serait de gérer l'ensemble des communes ne faisant pas partie du Grand Dijon. Monsieur RUPIN précise que la gestion de la compétence « distribution d'électricité » par le Grand Dijon sur son périmètre, comme le propose Monsieur le Préfet, implique qu'il reste 24 communes issues du SIERT de Plombières-lès-Dijon en dehors de la Communauté urbaine du Grand Dijon. En conséquence, et afin que ne subsiste qu'un seul et unique syndicat qui gère la distribution de l'électricité sur tout le Département de la Côte-d'Or et hors Communauté urbaine, il convient simplement d'étendre le périmètre du SICECO à ces 24 communes pour atteindre l'objectif de rationalisation visé par Monsieur le Préfet. Compte tenu que ces 24 communes représentent 20 393 habitants et une longueur de réseau de 430 km alors que le SICECO représente 285 622 habitants et 9 500 km de réseau, cette solution est, à notre sens, la seule et unique qui puisse être acceptée par l'ensemble des communes adhérentes du SICECO.

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale

#### **Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :**

- **DEMANDE** à Monsieur le Préfet l'extension du périmètre du SICECO pour accueillir les 24 communes du SIERT de Plombières-lès-Dijon afin que la distribution d'électricité soit gérée par le SICECO pour l'ensemble du Département de la Côte-d'Or hors la présence de la Communauté urbaine du Grand Dijon.
- **CHARGE** M. le Maire de transmettre cet avis à Monsieur le Préfet

### **V. Service civique dans les collectivités territoriales**

M. le Maire présente le service civique qui consiste en un engagement volontaire au service de l'intérêt général, ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans.

Le Service Civique, indemnisé 573 euros net par mois, pris en charge à 80% par l'État, peut être effectué auprès d'associations, de collectivités territoriales (mairies, départements ou régions) ou d'établissements publics (musées, collèges, lycées...), sur une période de 6 à 12 mois en France ou à l'étranger, pour une mission d'au moins 24h par semaine.

À titre d'exemple une mission de service civique sur la mémoire des conflits mondiaux du XXème siècle a été créée sur la commune de Corcelles-lès-Cîteaux.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal ce dispositif et l'invite à réfléchir sur l'opportunité de développer une action d'intérêt général sur la commune. L'École sera également interrogée à ce sujet.

## **VI. Arbre lotissement les Chêneteaux**

Un habitant du lotissement Les Chêneteaux relance la commune sur sa demande de déplacer un arbre situé à proximité de son portail gênant l'accès à son domicile. Il est rappelé que l'implantation des maisons du lotissement devait être faite par le géomètre du lotissement en tenant compte de la position des arbres prévue sur le plan de composition des lots. Les propriétaires de cette maison l'ont rachetée et ne sont pas à l'origine de l'implantation de la maison.

Afin de ne pas pénaliser ces habitants s'agissant de l'accès à leur domicile et compte tenu de la gêne importante occasionnée par cet arbre, le Conseil Municipal donne un accord de principe sur le déplacement du dit arbre aux frais du demandeur avec remise en état du trottoir en bicouche gravier.

L'intervention sur le domaine public devra être précédée d'une déclaration d'intervention sur le domaine public routier pour validation du projet.

## **VII. Compte rendu des réunions**

### **✚ Conseil d'École \* 06 novembre 2015**

Madame CHAPUIS a remercié la commune pour les travaux de réfection de la cage d'escalier de l'école.

Madame CHAPUIS a soulevé un problème dans le nettoyage des locaux. Il a été demandé à l'entreprise prestataire de service de faire le nécessaire pour rétablir des prestations conformes au contrat.

Il a été évoqué la mise en place de plantations dans la cour de l'école afin de supprimer les barrières présentes dans la cour. Les enseignants doivent solliciter l'avis de l'assistant prévention de l'éducation nationale pour vérifier si cette implantation est conforme à la sécurité des élèves dans la cour de récréation.

## **VIII. Questions et informations diverses**

### **✚ Décision budgétaire modificative n° 6 – Délibération n°2015-41**

Il convient de reprendre les imputations budgétaires prévues pour le marché de travaux afin de prendre en compte les dépenses ne pouvant pas être comptabilisées par opération.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DÉCIDE** d'inscrire la décision budgétaire modificative suivante :

#### **INVESTISSEMENT**

Dépenses		Recettes	
Article (chapitre)	Montant	Article (chapitre)	Montant
2031(20) frais d'études	10 00 €		
2313(23) constructions	235000 €		
2313(23) opération 113	- 29 000 €		
2313(23) opération 114	- 168 000 €		
2313(23) opération 115	- 48 000 €		
<b>TOTAL</b>	<b>0 €</b>		

*Section investissement équilibrée en dépenses et en recettes*

### **✚ Remerciements**

Madame HENRIOT pour le compte de l'indivision GIBASSIER a adressé ses remerciements pour l'acceptation par le Conseil Municipal de l'indemnité forfaitaire pour la mise en œuvre de l'alignement rue des Acacias.

### **Vœux du Maire**

La cérémonie des vœux aura lieu le samedi 09 janvier 2016. En raison des difficultés d'accès au foyer, M. le Maire envisage de faire la réception dans les locaux de la cantine.

### **Secrétariat de Mairie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'absence programmée pour congé maladie de Gwenaëlle SCHAULIES à compter du 09 décembre. Géraldine BERTHET assurera la fin de sa période de stage jusqu'au 17 décembre et sera recrutée en tant que contractuelle pour assurer le remplacement du 19 au 31 décembre 2015.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.  
Prochaine séance du Conseil Municipal : 4 janvier